



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2019-332

Objet : Rue Marcel Quercia (à l'angle de la rue des Frères Mottais)
Circulation alternée (par panneaux B15/C18)
Stationnement interdit au droit du chantier

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8^{ème} partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 7 juin 2019, présentée par l'entreprise Sarp Ouest – ZA du Vallon – 3 rue Denis Papin – 35230 Saint Armel, afin d'effectuer un hydrocurage,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a lieu, rue Marcel Quercia (à l'angle de la rue des Frères Mottais), d'alterner la circulation (par panneaux B15/C18) et d'interdire le stationnement au droit du chantier, à compter du mercredi 12 juin 2019 à partir de 8 heures et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 1 matinée),

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, rue Marcel Quercia (à l'angle de la rue des Frères Mottais), la circulation des véhicules sera alternée (par panneaux B15/C18) et le stationnement sera interdit à compter du mercredi 12 juin 2019 à partir de 8 heures et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 1 matinée).

ARTICLE 2 : L'entreprise Sarp Ouest sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 11 juin 2019

Pour le Maire,
Michelle Chauvin
La Conseillère Municipale déléguée
à la Circulation et au Stationnement



P/o. Le Directeur des Services Techniques
De l'Aménagement et du Patrimoine
Christian Bourgeon